



ACHAT VOITURE OCCASION VICE CACHE

Par **salemi yves**, le **22/12/2016** à **08:53**

Bonjour,

En date du 06 décembre, j'ai acheté un véhicule d'occasion auprès d'un vendeur professionnel. Au bout d'une semaine, je lui faisais part de 2 problèmes rencontrés (téléphonique et mail) : surconsommation d'huile et un bruit à chaque courbe gauche au delà de 50 km/h. Le vendeur me réponds (mail et téléphone) d'aller voir un garagiste et de lui envoyer le devis. Mardi dernier, soit 15 jours après l'achat et 800 km parcourus, le verdict est tombé : supports moteur, support boite et cardan à remplacer. Je lui ai transmis par mail et lui ai téléphoné pour lui expliquer. Il me répond (téléphone et mail) qu'il veut montrer le véhicule à un de ces prestataires car il trouve le devis élevé mais début janvier, faute de congés. Par acquis de conscience je lui ai envoyé un recommandé pour lui dire de reprendre ce véhicule. Puis renoncer à la vente pour vice caché, de plus je n'ai plus confiance à la fiabilité de ce véhicule ?

Merci.

Par **salemi yves**, le **22/12/2016** à **12:53**

Oui mais il ne l'a pas accepté pour le moment et pour la consommation excessive d'huile il ne m'a fait de proposition... il veut juste faire une contre visite chez un de ces prestataires